

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Mars

L'ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES CAMPAGNES

Le comité consultatif d'hygiène publique vient de jeter un nouveau cri d'alarme. Quoi de plus lamentable, en effet, comme l'écrit le *Temps*, que cette commune de Bretagne, comptant près de 4,000 habitants et ravagée par une épidémie, sans un seul médecin, dans un rayon de 15 kilomètres? Si l'on appelle le docteur le plus proche, il faut donner 30 fr., c'est-à-dire le Pérou pour les malheureux paysans. On laisse donc le malade sans secours, ou, ce qui est pis encore, on lui applique des remèdes de bonne femme, des recettes de « sorciers » auquel il résiste rarement. Et voilà comment, dans une maladie généralement bénigne, la fièvre scarlatine, faute de prendre certaines précautions élémentaires, sur 58 cas, 11 ont été mortels.

Aussi le comité demande-t-il, à l'unanimité, que le Sénat fasse enfin aboutir le projet de loi sur l'assistance médicale, déjà voté par la Chambre. Voit-on, en effet, question plus urgente, et sans parler d'un impérieux devoir d'humanité, l'un des moyens les plus efficaces d'arrêter les inquiétants progrès de la dépopulation n'est-il pas d'aider les malheureux pauvres gens à lutter contre la maladie et la mort?

Seulement, pour organiser l'assistance médicale dans les campagnes, il ne suffit pas d'alimenter, grâce aux syndicats des communes, et à diverses subventions, une caisse de secours, il faut aussi et surtout trouver des médecins, disposés à se contenter des sommes allouées, d'une clientèle assez clairsemée, et n'éprouvant pas, d'ailleurs, de répugnance invincible pour l'existence à la campagne. Or, s'il y a, d'ores et déjà, pléthore de médecins dans les villes grandes et moyennes, on sait que dans les bourgs et villages la disette se fait de plus en plus sentir. La suppression des officiers de santé

n'est point de nature à améliorer la situation, car s'il était fâcheux d'en être réduits à des soins médiocrement savants, peut-être valait-il mieux que de n'en plus recevoir du tout.

En tout cas, ne devrait-on pas tendre à ouvrir aussi larges que possible les facultés de médecine aux jeunes gens qui, par leur origine, leur milieu social, ne doivent pas ressentir pour la vie rurale l'aversion que témoignent trop souvent les fils de la haute bourgeoisie. Or, il est incontestable que la constitution de l'enseignement moderne dans nos lycées et collèges a fait de l'enseignement gréco-latin un enseignement plutôt aristocratique vers lequel se portent principalement les enfants des familles riches et aisées. A ces derniers pourtant, et à ces derniers exclusivement, sera permis l'accès des cours de médecine. Les autres, quelles que soient leurs aptitudes et leur vocation, seront rigoureusement exclus. N'y a-t-il pas là quelque chose d'abusif et de souverainement illogique?

Eh quoi! dira-t-on, des médecins ne sachant ni grec ni latin! — Mais vous admettez bien que l'enseignement moderne forme des pharmaciens, même de première classe, et j'imagine que les langues mortes, rendraient plus de services pratiques à ceux-ci qu'à ceux-là. Au reste, il y a des examens dans les facultés de médecine; si les candidats provenant de l'enseignement moderne sont insuffisants, refusez-les; si, au contraire, ils sont capables d'y réussir, pourquoi les éliminer *a priori*?

N'ayons donc point de ces superstitions surannées et ne perpétuons pas d'intolérables mandarinats. On a pu regretter que l'enseignement moderne ne répondit pas d'emblée à un certain idéal pédagogique; mais enfin il existe, il a, malgré ses imperfections, attiré de suite une population scolaire considérable. Parmi ses élèves, plusieurs auraient l'ambition et se croient en état de faire de sérieuses études médicales; d'autre part, vous reconnaissez vous-mêmes que vous avez besoin de médecins et surtout

de cette catégorie de médecins que l'enseignement moderne ne manquerait pas de fournir. Vous obstinez-vous néanmoins à leur fermer la porte au nez?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A la Chambre

M. Boissy d'Anglas dépose sur le bureau son projet tendant au vote d'une loi rendant la presse responsable en matière de publicité financière, il demande l'urgence.

Par 355 voix contre 82 l'urgence est déclarée. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée coloniale.

M. Cavaignac demande qu'on augmente le taux des primes de rengagements pour faciliter le recrutement de cette armée. Renvoyé à la commission.

L'article 1^{er}, disant que l'armée coloniale se recrute exclusivement parmi les volontaires.

L'article 2 vise les concessions de terre en Algérie pour les soldats blessés.

Les deux articles sont adoptés.

Graves révélations

Le *Figaro* publie quatre documents qu'il affirme être le texte de l'interrogatoire de M. Charles de Lesseps le 30 décembre 1892, des dépositions de M. Clémenceau le 9 janvier, de MM. Floquet et de Freycinet devant M. Franqueville, juge d'instruction.

Ces documents concernent le procès dont M. de Reinach menaçait la Compagnie de Panama, qui repoussait ses exigences; la démarche de M. Clémenceau et de M. Ranc auprès de M. Floquet, pour empêcher le procès et les entretiens que M. Charles de Lesseps eut avec MM. Clémenceau, Floquet et Freycinet sur le même sujet.

Une gros incident au Palais-de-Justice

Un évènement gros d'importance vient, dit le *Petit Parisien*, de se produire au Palais-de-Justice.

Il fait à l'heure actuelle l'objet de toutes les conversations dans les couloirs.

Un conflit est sur le point d'éclater entre la magistrature et le barreau de Paris.

Voici les faits :

Quelque temps avant l'affaire de Panama M. Périquier, premier président à la Cour d'appel de Paris avait adressé un de ses amis, M. X... alors en procès, à M^e Barboux, avocat.

— Après ?

— Nous ne sommes, nous, que des rôturiers...

— Vous êtes colonel...

Le père sourit...

— Le colonel Boislaurier, reprit l'enfant, un beau nom... Vous avez des états de service superbes... Vous êtes officier de la Légion d'honneur. Dans trois mois vous serez général.

— Tu as décidé cela ?

— J'ai étudié l'annuaire.

— Vraiment ?

— J'ai noté toutes vos actions d'éclat.

— Ah ! bah !

— Quand vous avez gagné votre grade de lieutenant, vous rappelez-vous ?

— Ma foi, non...

— Sur le champ de bataille en Italie... Trois soldats tués de votre main, pour sauver le colonel. Puis le colonel emporté sur votre dos pendant une demi-heure... Comme vous deviez être beau, sanglant, échevelé...

Le colonel ferma de sa main la bouche de l'enfant.

— Veux-tu te taire, petite folle.

La jeune fille lui sauta au cou.

— O père, père, comme je vous aime!

Le colonel l'embrassa sur le front, très ému.

— Tous les deux s'étaient arrêtés machinalement.

— Mais tu ne t'aperçois pas, dit le colonel, que nous faisons attendre ce pauvre M. de Morlac ?

— C'est vrai !

En effet, il y avait cinq minutes déjà, cinq lon-

gues minutes, cinq minutes mortelles, que Maurice de Morlac avait été introduit et qu'il attendait.

L'amoureux de Blanche Boislaurier venait d'avoir vingt et un ans, l'âge des illusions, des enthousiasmes, des amours éternelles, l'âge où une pression de main à la dérobée, le contact d'une robe aimée, suffisent à emplir une journée et une nuit de bonheur, comme il suffit d'une fleur épanouie pour annoncer le printemps aux oiseaux, et les faire chanter autour de leurs nids.

Le fils du duc était entré à l'école de Saint-Cyr l'année précédente avec un numéro excellent. Il aspirait au moment où il sortirait avec l'épaulette dont il rêvait de faire flamboyer les fils d'or dans le soleil. Le colonel étant lié avec son père, qui était du même pays que lui, il avait eu occasion de voir Blanche, il l'avait aimée aussitôt avec une sorte d'idolâtrie.

Pour lui, Boislaurier, dont le sang avait rougi tous les champs de bataille du deuxième empire, avait des titres égaux aux siens, bien qu'il ne fût que le fils d'un simple fermier, comme on le verra plus loin... et c'était si vrai que le duc le traitait en intime, qu'il était du même cercle que son père... Il ne pensait donc pas que le mariage avec la fille du colonel, ou plutôt du général Boislaurier — car son futur beau-père ne tarderait pas à avoir la triple étoile — serait considéré par M. le duc de Morlac comme une mésalliance. Quant à la différence de fortune, cela ne comptait pas pour Maurice de Morlac, qui ne soupçonnait même pas encore le pouvoir de l'argent, n'en ayant jamais manqué, n'en ayant jamais eu un pressant besoin.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

3

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

II

— Monsieur Maurice de Morlac !
La jeune fille eut un tressaillement involontaire qui n'échappa point à son père, et ses joues se couvrirent d'un vif incarnat.

Le papa se mit à rire.

— Tiens ! tiens !

Puis, se tournant vers le domestique :

— Faites entrer !

Et il se dirigea avec sa fille vers le salon.

En chemin, il lui tapotait doucement les mains,

— Monsieur Maurice de Morlac vient bien souvent nous voir.

— Mais non, papa.

— Il ne passe pas un jour depuis quelques temps.

— Il n'est pas venu avant-hier.

— Tu vois... tu l'as remarqué...

— Mais il avait une excuse.

— Qu'il l'a dite.

— Oui, papa.

— Ah ! c'est à ce point ?

L'enfant se pendit au bras de son père.

— Oh ! père, n'allez pas croire...

— Je ne crois qu'une chose, c'est que M. de Morlac ne te déplaît pas, et que, si j'en juge par ses assiduités, tu ne délaisses pas non plus à M. de Morlac.

La jeune fille se dressa à l'oreille de son père, puis d'une voix à peine perceptible.

— Il m'aime, papa.

Le père fit un bond éffaré.

— Il t'aime, il te l'a dit ?

— Non, mais je l'ai bien vu.

L'homme respira.

— Est-ce que cela vous contrarierait, père, reprit la jeune fille d'un ton calin, que M. Maurice de Morlac m'aime.

— Non, certainement, mais tu comprends bien que M. Maurice de Morlac...

— Eh bien quoi, M. de Morlac ?...

— Il est bien plus riche que nous.

— Il ne tient pas aux richesses, il me l'a dit.

— Puis son nom... fils de duc... tandis que nous...

— Il ne tient pas aux titres...

— Il ne tient donc à rien, M. de Morlac.

La jeune fille rougit, et un sourire malicieux se dessina sur ses lèvres.

— Si, père...

— A toi, peut-être ?

— Peut-être...

— Petite prétentieuse !...

— Vous m'avez dit d'abord, père, que jamais vous ne contrarieriez mes goûts.

— Je n'ai pas l'intention de revenir sur ma parole mais songe que M. de Morlac, un futur duc...

Et de deux choses l'une : ou il sera contraint de censurer son ancien bâtonnier ou bien obligé d'entrer en lutte avec la Cour.

Duel Lissagaray-Dumonteil

A la suite d'une polémique de presse, une rencontre à l'épée a eu lieu aux environs de Paris, entre M. Lissagaray, rédacteur en chef de la *Grande Bataille*, et M. Dumonteil, député boulangiste.

M. Lissagaray a été légèrement blessé à la poitrine, l'épée de son adversaire ayant été arrêtée par une côte.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 27 février

Le conseil donne un avis favorable aux demandes des sieurs :

1° Augustin Henri, de la classe 1883, demandant à être exempté des 28 jours comme soutien de famille ;

2° Girma-Ste-Croix, demandant que son fils, soldat de la classe 1890, soit envoyé en congé comme soutien de famille.

3° Cambard (classe 1890), Parazine Henri (1889), et Pendaries Julien (1890), demandant à être maintenus dans leurs foyers comme soutiens de famille.

Le Conseil autorise M. le Maire à acheter, pour le chemin vicinal n° 4, à M. Martory Guillaume, un terrain au prix de 30 fr., et un autre terrain, également sur ce chemin, d'une contenance de 80 mètres au prix de 20 centimes le mètre, soit 16 francs.

Avis favorable est donné :

1° A un secours de 40 fr. à accorder au sieur Michel Terret, ancien cantonnier ;

2° Au classement du chemin rural dit du Courpou comme chemin vicinal et au renvoi à l'administration.

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des finances les lettres suivantes :

1° De M. Pigot-Guyot, directeur du théâtre, demandant à ce que le théâtre lui soit concédé pour la saison de Pâques, à partir des Rameaux jusqu'au 5 ou 30 juin, moyennant qu'on lui accorde une subvention, l'éclairage gratuit, qu'on l'exonère du droit des pauvres, des pompiers et de la police, etc. Il s'engage à rester dans la ville, à y vivre, à y faire exécuter ses commandes et à donner une représentation en faveur des pauvres ;

2° Du Veloce-Sport cadurcien sollicitant une subvention de 300 fr. pour la création d'un prix de la ville de Cahors, aux courses vélocipédiques du 14 mai prochain ;

3° De M. Satis, artiste peintre, désirant céder à la ville une vue de Cahors.

M. le Maire communique au conseil une lettre du ministre de l'instruction publique transmise par M. le recteur, par laquelle, M. le ministre dit que, faute de ressources, il ne peut donner suite au vœu de transformation du collège de filles en Lycée.

Le Conseil décide de renouveler ce vœu.

Une demande d'une maîtresse du collège de jeunes filles sollicitant l'exonération des frais d'études pour sa jeune sœur, est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil accorde le dégrèvement de 10 fr. demandé par M. Triboulet sur les frais d'études de sa fille au collège.

Est renvoyé à l'examen de la commission des finances un rapport de M. le Dr Caviolle adressé par M. le préfet, relatif aux cas de croup signalés à Cahors et demandant l'achat d'une étuve à désinfection dont le prix est de 225 fr.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics :

1° Une pétition des habitants de Toulousque demandant le classement du chemin rural partant de la route nationale n° 111 jusqu'au chemin vicinal n° 4. Ils s'engagent à la cession gratuite des terrains, à verser une souscription de 600 fr., et à donner 77 journées d'hommes et 10 journées d'animaux.

2° Une pétition des habitants de St-Henri transmise par M. le préfet, demandant qu'une somme suffisante soit inscrite pour la construction d'une maison d'école dans cette section.

Est renvoyée à la commission des finances une pétition des habitants de Saint-Cirice demandant la conversion du poste d'institutrice de section en poste d'institutrice communale.

Sur la communication de la dépêche du ministre de l'instruction publique accordant la moitié de la dépense de 350,000 fr. pour la réparation du lycée, le Conseil confirme son vote des 350,000 fr.

M. Lavergne, fermier des droits de place, demande au Conseil le remboursement de sommes qu'il n'a pu percevoir, par suite de la non-application du cahier des charges, pour les laitières, pour les raisins, et pour frais de justice. Cette

indemnité serait de 2.500 fr. et il demande en outre que le prix de l'adjudication qu'il a consenti soit diminué d'autant.

M. Séguy fait savoir que M. Lavergne aurait renoncé à sa demande d'indemnité, si on faisait appliquer le cahier des charges.

M. le Maire dit que l'arrêté d'emplacement a été pris et qu'il serait appliqué si M. le préfet, sur ses vives instances, l'avait approuvé.

M. Séguy dit que la ville est mise par ce retard dans une situation difficile et demande à M. Costes d'insister de nouveau auprès du préfet.

Le Conseil renvoie aux deux commissions une lettre de M. Jean Bédier, jardinier, demandant l'entretien du square pendant 10 ans, moyennant que les chaises de la promenade lui soient fournies, il paierait à la ville l'intérêt des dépenses occasionnées. Le bail avec l'ancien adjudicataire expire le 1^{er} avril.

Est renvoyée à la commission des travaux publics, une pétition de M. Delmas, charpentier à St-Georges, offrant un immeuble pour l'école et le dépôt d'étalons.

Relativement à ce dépôt, M. le maire dit qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper, car notre station sera sans doute supprimée. Déjà, cette année, il n'a été envoyé que deux chevaux au lieu de trois.

Lecture est ensuite donnée d'une pétition couverte de signatures demandant la construction de l'avenue du Nord, allant de la place Thiers à la gare.

M. le Maire croit que, vu l'utilité de cette voie, le conseil pourrait la voter en principe.

M. Cayla tient à ajouter aux bonnes raisons fournies par la pétition les remarques suivantes : Offres d'abandon de terrain, souscription de 1,000 fr. environ. Il a de part lui un devis d'après lequel l'avenue ne coûterait à la ville que 14,000 fr., dont il faudrait encore défalquer les 1,000 fr. de la souscription, ce qui ramènerait la dépense à 13,000 fr. Ensuite il est sûr que la Compagnie d'Orléans interviendrait pour une grosse part.

M. le maire donne lecture de l'engagement pris par M. Mignaud, d'acheter à 3 fr. le mètre les terrains restant dans la traverse de la vigne Rassignier.

M. Bousquet demande le renvoi aux deux commissions.

M. Rouffi proteste.

M. Cayla demande le vote en principe, du plan d'alignement et de la déclaration d'utilité publique.

M. le maire fait remarquer qu'il y a des formalités à remplir.

M. Cayla demande alors de distraire les crédits nécessaires sur ceux affectés à la création des trois écoles de St-Georges, de St-Henri et de les attribuer à l'avenue.

Quant aux écoles, on comprendra les crédits nécessaires dans l'emprunt spécial pour le lycée et on aura toute chance d'obtenir ainsi une subvention de l'Etat. Il demande donc cette distraction.

M. Lacroix proteste pour l'école de St-Henri.

M. Cayla lui répond en lui expliquant ce qu'il vient de dire. Il demande que sa proposition soit mise aux voix.

M. Rouffi l'appuie.

M. Bousquet. — Est-ce que la demande d'emprunt n'est pas déjà formulée ?

— Non, répond M. Cayla, je m'étais informé, sans quoi je n'aurais pas fait cette proposition.

M. Brunies demande si pour cela il ne faut pas que la déclaration d'utilité publique ait eu lieu.

M. Rouffi répond que non et la proposition de M. Cayla est adoptée.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des habitants des quartiers de la place Rousseau et environs, demandant la prolongation de la rue neuve des Badernes jusqu'à la rue Fénelon.

M. Costes croit que l'on peut voter en principe. Il explique que l'emprunt sera voté par la Chambre vers la fin de l'année et ne pourra être effectué qu'en janvier prochain. Or, d'ici là, il faudra que la ville paie une annuité de 50,000 fr. qui sera de moins à payer sur la somme de 750,000 fr. Or ces 50,000 fr. pourront être affectés au prolongement de la rue Neuve des Badernes. Adopté.

La séance est suspendue pour cinq minutes.

Le conseil autorise ensuite à produire les documents de l'affaire Salbant devant le tribunal pour la distribution des immeubles cédés par l'épouse de l'ancien receveur municipal, et renvoie les documents à l'examen de la commission des finances.

Le conseil adopte à l'unanimité le vœu présenté par M. Combelles, demandant que, pour réprimer le braconnage, les vieux fusils soient détruits et qu'en attendant que cette loi soit votée, il soit sursis à la vente de vieux fusils annoncée par les Domaines.

Le conseil adopte les conclusions des rapports suivants :

1° De M. Daynard, tendant à ce que la ville achète, à raison de 30 francs, 64 mètres de terrain en saillie sur la rue de la Chartreuse appartenant à M. Besse. La ville aurait à sa charge la construction du mur du jardin et 10 ans

pous se libérer en payant les intérêts à 4 p. 0/0.

2° De M. Parazines concluant au rejet de la demande de M. Estradel, relative au sentier de la plaine St-Namphaise aboutissant à la gare.

3° Du même, repoussant la démolition de l'impasse de la gare demandée par Mme Antonin Bruel.

4° De M. Delfour, relatif à la demande des habitants du Payrat.

Le rapport conclut à donner une indemnité de 150 fr. pour la non jouissance du terrain pendant 3 mois de deux années et rejette les autres réclamations ;

5° De M. Mazières, rejetant avec regret, faute de ressources, la demande de subvention de la Société de protection des engagés volontaires ;

6° De M. Séguy, au nom de M. Périès, rejetant la demande d'indemnité de résidence formulée par l'institutrice de Bégoux.

7° Du même, pour le même, rejetant, parce qu'elle n'avait pas subi les examens, la demande de bourse au collège de filles, formulée par M^{lle} Elisa Farganel ;

M. Séguy fait la proposition suivante :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« La commune, désireuse de conserver et de perpétuer le souvenir des citoyens de Cahors qui se sont distingués ou se distingueront par leurs belles actions, ouvre dans ses archives un Livre d'Or dans lequel seront inscrits les noms de ces citoyens avec le libellé sommaire de l'action accomplie.

« Messieurs,

« Vous avez certainement été frappés comme moi du peu de retentissement donné aux récompenses honorifiques accordées à ces braves gens qui, souvent au péril de leur vie, n'hésitent pas à se porter au secours de leurs semblables.

« Un tout petit fait divers dans un journal local, quelquefois une mention, une médaille dont la remise n'est entourée d'aucun éclat, et c'est tout.

« Il vous paraîtra peut-être que c'est insuffisant.

« Si vous donnez suite à ma proposition, vous aurez à examiner s'il ne serait pas bon par exemple de décerner les inscriptions au Livre d'Or le jour de la Fête Nationale en entourant cette cérémonie civique de l'éclat qu'elle doit avoir.

« La gloire d'un peuple n'est que le rayonnement de ses vertus.

« Ne laissons pas plus longtemps dans l'ombre celles dont nous avons le droit et le devoir d'être fiers. Nous aurons ainsi travaillé dans la mesure de nos forces au développement des sentiments généreux et à la grandeur du pays. »

Cette proposition est accueillie par les bravos répétés du Conseil municipal.

M. Couture, au nom des commerçants de Cahors, demande au Conseil d'émettre un vœu pour que la Compagnie d'Orléans mette des wagons de 3^e classe au train express de 7 h. 13 du matin pour permettre de se rendre à Toulouse par ce train.

M. le Maire dit que ce vœu est adopté et prie M. Couture de le lui adresser par écrit pour qu'il soit inscrit au procès-verbal.

La séance est levée.

Nécrologie

Les obsèques du regretté M. Arènes, notaire à Cahors, brusquement enlevé à l'affection des siens, ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence d'amis. Le deuil était conduit par le fils du défunt. M. le colonel en retraite Blin a dit le dernier adieu au notaire scrupuleux, à l'ami dévoué, à l'honnête homme.

Puisse la famille, si cruellement éprouvée, trouver quelque consolation dans l'unanimité des regrets manifestés devant cette tombe, si prématurément ouverte.

Au Palais

Mardi, ont eu lieu au Palais les débuts d'un jeune avocat, très sympathique par ses qualités personnelles et par le nom si estimé qu'il porte. M. René Billières a plaidé à la chambre civile une demande de pension alimentaire, avec une sûreté d'argumentation et un talent de parole auxquels M^e Marqués, partie adverse, a été heureux de rendre hommage.

Nous applaudissons bien sincèrement au succès du jeune avocat.

Revue

Mardi, M. le commandant de gendarmerie, Noël, a passé, dans la cour de la caserne, une revue des brigades de Cahors.

Le procès en corruption

L'agence *Havas* communique la note suivante :

« Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, M. Waldeck-Rousseau assistera MM. Béral et Antonin Proust pendant toute la durée des débats ; et si, sur sa demande, M^e Demange et M^e Rousset ont accepté de plaider, c'est, ainsi qu'il l'a déclaré, parce qu'il n'a point voulu qu'on mit sur le compte de son amitié la conviction profonde qu'il eût apportée dans leur défense. »

Commis auxiliaires des postes et télégraphes

On sait qu'au cours de la discussion du budget

des postes et télégraphes, la Chambre a voté la suppression des commis auxiliaires d'administration, et a, en conséquence, décidé de ne plus conserver les stagiaires non rétribués, qui avaient été admis, en vue d'une nomination ultérieure aux fonctions de commis auxiliaires. M. Mesureur, rapporteur du budget des postes et télégraphes, en présence de l'émotion causée parmi les intéressés par cette décision, a prévenu le ministre du commerce qu'il lui adresserait une question à ce sujet. On croit savoir, d'ailleurs, que l'administration ne persistera pas dans sa résolution primitive et ne licenciera pas les stagiaires en fonctions.

Vente de la bibliothèque de M. le comte de Mosbourg

On vient de terminer, à l'hôtel Drouot, la vente de l'importante bibliothèque de feu notre compatriote M. le comte de Mosbourg, ancien ministre plénipotentiaire. Cette vente a produit 332,166 fr. 50

Les prix les plus élevés sont les suivants :

La *Guirlande de Julie*, pour Mlle de Rambouillet, précieux manuscrit sur vélin, dans une ravissante reliure de Le Gascon 19,000 fr.

Les *Provinciales*, édition de 1700, à Cologne ; exemplaire de Madame de Chamillart à ses armes 9,250 fr.

Suite d'estampes pour servir à l'histoire des mœurs et du costume français dans le dix-huitième siècle, précieux recueil d'après des dessins de Moreau, Freudeberg et autres 9,000 fr.

La *Chasse royale*, composée par le roi Charles IX, édition de 1625, avec la gravure sur le titre représentant une chasse au cerf 6,950 fr.

Johannis Joviani pontoni opera, édition faite à Venise par les Aldes, en 1518, précieux et superbe exemplaire de Grolier, avec son nom et sa devise 4,520 fr.

L'*Eschote de Salerne*, en vers burlesques, un des livres les plus rares des éditions publiées par les Elzévir 10,060 fr.

Le *Chevalier délibéré*, par Olivier de la Marche ; le seul exemplaire connu de cette édition de 1843, ayant appartenu à Colbert 13,520 fr.

Fables choisies de La Fontaine, édition Thierry et Barbin, de 1678, seule édition complète publiée par La Fontaine 10,000 fr.

La *Pucelle d'Orléans*, édition de Londres de 1774, reliure ancienne et dessins originaux de Gravelot 6,500 fr.

Les *Amour pastorales de Daphnis et Chloé*, traduction d'Amyot, exemplaire aux armes de Philippe d'Orléans 12,500 fr.

La *Plaisante et joyeuse Histoire du grand géant Gargantua*, imprimé à Paris en 1547, précieux exemplaire dans sa 1^{re} reliure 8,020 fr.

Le *Songe de Poliphile*, édition de Venise par les Aldes en 1499, la première avec figures sur bois attribuées à Montegna et Bellini 10,020 fr.

Giordano Bruno, édition de Paris de 1585, superbe exemplaire d'un livre de toute rareté 7,100 fr.

L'*Entrée de Henri III à Paris*, publiée par Jean Dallery, en 1549, exemplaire aux armes et au chiffre de de Thou 13,000 fr.

Recueil des portraits et éloges en vers et prose de personnages du temps, par Mlle de Montpensier, Paris, chez Sarcy et Barbin, 1659, magnifique exemplaire aux armes de la Grande Mademoiselle 10,685 fr.

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu samedi, 4 mars courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1° Rapport de la commission des courses.
- 2° Rapport de la commission d'examen.
- 3° Banquet.
- 4° Paiement des cotisations.
- 5° Présentation des nouveaux membres.
- 6° Questions diverses.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron Cadurcien, sont instamment priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu lundi, 6 mars prochain, à 8 h. 1/2 du soir au siège de la société.

Ordre du jour :

- 1° Paiement des cotisations.
- 2° Questions diverses.

Gourdon

Le Conseil se réunissait dimanche à l'effet de désigner un suppléant pour remplir les fonctions de maire pendant la suspension de la municipalité.

M. Rey a obtenu 16 voix contre 1 bulletin blanc sur 17 votants.

St-Matré

Une jeune fille de St-Matré, jouant avec un berger, a été blessée au front par une pierre que ce dernier lui lança par mégarde. La pauvre enfant vient de succomber aux suites de cette blessure.

Léopard

On nous écrit :
Nous avons depuis lundi une pluie torrentielle à tel point que notre cimetière a ses murs démolis et que nos pauvres morts se voient de sur la route.
Nous recommandons à Mgr l'évêque, à Monsieur le préfet et à nos édiles de mettre ordre à cet état lamentable.

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

DE L'AVEYRON (1)

(Suite)

FONCTIONS DU CONSEIL

Art. 16. — Le Conseil représente la Société dans le sens le plus large, dans ses rapports avec les tiers : il crédite valablement au nom de la Société pour achats, loyers, transactions, placements; donne quittance à toute mainlevée.

Le Conseil a la direction de toutes les affaires sociales; il nomme, révoque les employés, reçoit provisoirement les nouveaux sociétaires, accepte les démissions, procède, s'il y a lieu, aux radiations provisoires, refuse l'admission de toute personne qui ne lui présente pas les conditions de moralité qu'il croit nécessaires, s'occupe constamment de l'état de la caisse, dirige les inventaires et les soumet, accompagnés d'un rapport, aux assemblées générales.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à celui ou à ceux de ses membres qu'il désigne à cet effet. Les membres agissant en vertu d'une délégation n'ont à justifier à l'égard des tiers que d'un extrait signé du président et du secrétaire, de la délibération qui les a autorisés à traiter, laquelle devra spécifier les pouvoirs accordés. Le Conseil devra se réunir au moins une fois tous les trois mois.

PRÉSIDENT

Art. 17. — Le président dirige les travaux du Conseil, veille à l'exécution de ses décisions et à l'observation du règlement intérieur, signe la correspondance et les procès-verbaux. En cas d'absence, le vice-président le remplace, et à défaut de vice-président, le plus ancien des administrateurs présents.

SECRETARIE

Art. 18. — Le secrétaire rédige les procès-verbaux qu'il signe avec le président; il est chargé de la correspondance, de l'envoi des circulaires et convocations et tient le registre matricule des associés.

TRÉSORIER

Art. 19. — Le trésorier surveille la comptabilité générale; il effectue les recettes, solda les dépenses. Il est tenu de présenter ses livres à toute demande qui en est faite par les membres du Conseil d'administration ou de la commission de surveillance.

TOUR DE SERVICE

Art. 20. — Le Conseil établit un roulement entre ses membres, qui seront de service un mois chacun pour contrôler les diverses opérations de la Société.

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Art. 21. — L'assemblée générale annuelle nomme une commission de trois membres, dite commission de surveillance. Les membres de cette commission sont élus pour un an, et sont rééligibles.

FONCTIONS DE LA COMMISSION

Art. 22. — La commission de surveillance délègue au moins un de ses membres pour assister aux séances du conseil d'administration; ils peuvent prendre part aux discussions, mais n'ont pas voix délibérative.

Art. 23. — Tous les droits sont donnés à la commission de surveillance pour exercer utilement son mandat. Si les intérêts de la société lui paraissent compromis, elle convoquerait de plein droit une assemblée générale extraordinaire.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Art. 24. — A chaque assemblée générale, elle fait son rapport sur les comptes du conseil d'administration qui doivent lui être présentés dix jours au moins avant l'assemblée générale.

(A suivre.)

(1) Voir dans les derniers numéros du Journal.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Fille de Madame Angot

Remercions M. Guyot de s'être enfin décidé à reprendre ses représentations d'opéra-comique; saturé de drame, c'est avec un plaisir non dissimulé que le public cadurcien est venu très nombreux applaudir mardi, la musique de Lecocq. En attendant le rétablissement de Mme Demanthe-Guyot qui, paraît-il, est en voie de guérison, — nous sommes heureux de l'enregistrer — le directeur de notre troupe a eu recours à Mlle Arnal, chanteuse légère..., et très, très légère!!! Tellement légère qu'on ne l'entend pas ou presque pas. C'est grand dommage, ajoutons-le bien vite, que sa voix soit si faible, car elle chante très juste et a un timbre sympathique, et, n'eût été son défaut d'organe, elle aurait fait, dans la *Fille de Madame Angot*, une Clairette fort agréable.

Quant à MM. Coulon, dans Larivaudière, et Pigot, dans Louchard, ils ont mérité comme toujours, applaudissements et éloges, et comme le public ne leur ménage pas les uns, nous leur décernons les autres avec plaisir.

Il serait très hardi d'avancer que M. Marty a été bon dans Pomponnet; mais il serait également injuste de ne pas dire qu'il a été beaucoup moins mauvais que par le passé. Si sa voix pouvait devenir supportable! Souhaitons-le sans trop y compter.

O sainte frousse! qu'as-tu fait de M. Amable? Lui, d'ordinaire rempli d'entrain, faiblir à plusieurs passages du rôle de Ange Pitou! Il avait le trac, le malheureux, et quand on a le trac, on est fichu! Un peu plus d'assurance M. Amable; le public cadurcien ne vous mangera pas.

M. Mario devient meilleur de jour en jour, et Mme Worton s'achemine petit à petit vers le succès. Les autres artistes font de leur mieux. Que demander de plus?

En résumé, nous voudrions beaucoup de représentations comme celle de mardi dernier.

M. HEYO.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Tournées Frédéric ACHARD

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir 2 mars, qu'aura lieu la représentation de

Le Système Ribadier

Nous sommes certains que le plus chaleureux accueil sera fait, comme toujours, à l'excellente troupe de M. Frédéric ACHARD.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME du 2 MARS 1893

de 3 à 4 heures du soir (*Allées Fénélon*)

- | | |
|----------------------------------|------------|
| Les Cadets de Russie (P. R.) | Sellenick. |
| Le Domino noir (Ouverture) | Auber. |
| François les Bas Bleus (Valse) | Bernicat. |
| Lohengrin (Wagner) fantaisie par | Kelsen. |
| Polka du Rouet | Le Chic. |

Variétés

Archives départementales

(Partie postérieure à 1790)

(Suite)

Nous disions dans le précédent article, que pour prévenir l'encombrement, l'archiviste est obligé, de temps à autre, de faire vendre les papiers devenus inutiles. Il en a été vendu, en une seule fois, il y a quelques années pour 2.300 fr. au profit de l'Etat. Cet encaissement, par l'Etat, de fonds provenant du produit d'archives départementales a donné lieu à des observations critiques. On a prétendu, que l'Etat, prenant la plus grosse part du produit des archives, devrait aussi prendre à sa charge, la plus grosse part des frais de ces archives.

Nous n'avons pas à nous prononcer à ce sujet, seulement nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, qu'il serait naturel, l'Etat étant propriétaire des dépôts d'archives, qu'il se chargeât complètement de leur service, lequel serait ailleurs mieux assuré, parce qu'il serait toujours tenu compte des observations de MM. les Inspecteurs généraux, lorsque leurs observations ont pour but des dépenses dans l'intérêt du service; et puis, il serait mis un terme à des inégalités choquantes, ainsi qu'on pourra en juger par le relevé ci-après, des traitements des archivistes départementaux de la région comparés entre eux ainsi qu'avec ceux des archives nationales :

Le traitement du personnel des archivistes départementaux de la région est de : — Aveyron, 5.500 fr.; — Dordogne, 5.500 fr.; — Lot-et-Garonne 4.700 fr.; — Tarn-et-Garonne, 4.700; — Corrèze, 4.200 fr.; — Creuze, 4.000 fr.; — Lozère, 4.000 fr.; — Cantal, 3.000 fr.; — Lot, 2.700 fr.

Celui des archivistes des archives nationales, varie, suivant la classe, de 4 à 8.000 fr.

Il faut bien le reconnaître, il y a là des inégalités qui choquent et que rien, absolument rien, ne justifie, si ce n'est la sympathie ou la bienveillance des conseillers généraux en faveur de leurs archivistes. Si le Ministre était complètement chargé du service, ces fonctionnaires seraient traités suivant leur mérite, leur ancienneté ou l'importance de leurs dépôts.

A cet effet, on pourrait faire ce qu'on a déjà fait pour les Inspecteurs de l'assistance publique. Le Ministre de l'Intérieur a distrait des budgets départementaux, les centimes affectés à ce service, les a centralisés au ministère, et il fixe lui-même aujourd'hui ces traitements d'une façon équitable. Ne pourrait-on pas en faire de même pour les archivistes? On pourrait, en outre, y ajouter les produits de vente des papiers et des expéditions; et puis, ce qui n'est pas probable, si ces ressources étaient insuffisantes, recourir aux fonds de subvention accordés par l'Etat aux départements.

Nous appelons à ce sujet, la bienveillante attention de M. le Ministre de l'Instruction publique. Il est le protecteur naturel des archivistes, et il lui appartient surtout, par ce temps de justice égalitaire, de faire cesser ces inégalités.

On nous pardonnera cette digression; il s'agit d'une cause qui nous paraît juste, aussi nous sommes-nous laissés entraîner. Revenons à notre sujet.

(A suivre.)

Le Jubilé de Léon XIII

Lecteurs du *Journal du Lot*, vous avez dû, samedi dernier, en entendant raisonner dans les airs les cloches de toutes nos églises paroissiales vous dire avec étonnement : En quel honneur ces longs et joyeux carillons!

Si cet alleluia de bronze eût coïncidé avec le samedi saint, je vous aurais dit que les cloches revenaient de Rome.

C'est tout le contraire. Les paroisses de Cahors envoient à la Ville Eternelle, par la majestueuse voix de l'airain sacré, leurs sentiments d'entier dévouement au Souverain Pontife, à l'occasion solennelle de la célébration de la cinquantième année de son sacerdoce.

C'est ce qu'on appelle le *Jubilé de Léon XIII*. Ne confondez pas cette fête personnelle avec l'année jubilaire qui arrive tous les vingt-cinq ans et qui est une époque de pardon.

Jubilé vient du mot hébreu *Iobel*, trompette, parce que, c'est au son de cet instrument qu'invita Jubal, que les prêtres juifs annonçaient aux Hébreux la célébration de leur Jubilé. Cette année-là, il y avait remise générale de toutes les dettes, de toutes les peines et de toutes les fautes. La liberté était rendue aux esclaves et les biens à leurs anciens possesseurs. Cette loi de Moïse avait évidemment pour but de conserver l'ancien partage des terres et l'égalité des fortunes.

Voyons, Messieurs les rêveurs politiques qui aspirez à l'égalité absolue en toutes choses, ne manquez pas d'inscrire au nombre de vos saints, dans votre calendrier égalitaire, le grand législateur du peuple juif.

Mais remarquez bien qu'il ne put qu'entrevoir, des sommet de l'Oreb, cette terre promise, objet de son amour et de ses espérances.

Il pourrait certainement se faire que vous aussi, du haut de vos montagnes d'utopies, vous n'aperceviez que fort tard, si non jamais, la réalisation tant souhaitée de vos théories chimériques.

L'église catholique célébra également avec éclat son jubilé, dans le principe chaque cent ans, puis tous les cinquante et enfin chaque vingt-cinq. Quelle affluence de fidèles jadis à Rome pendant l'année jubilaire!! On y a eu compté jusqu'à quatre cent mille pèlerins venus de toutes les contrées de l'univers pour assister à ces fêtes, véritables jeux olympiques de la piété chrétienne.

Mais, je le répète, il ne s'agit pas aujourd'hui de ce jubilé, mais du jubilé personnel de Léon XIII.

Ce Souverain Pontife occupe le siège de Saint-Pierre depuis 1878. En regardant le portrait de cet aimable et vénérable vieillard au regard doux et vif, aux traits réguliers et purs, on devine en lui une grande pénétration d'esprit, beaucoup de finesse, en un mot un homme supérieur. Il est certain en effet que Léon XIII se fait remarquer par son éloquence, sa vaste science et une rare aptitude aux affaires les plus importantes. Les admirables encycliques que ce pape a adressées *Urbi et Orbi* révèlent chez ce grand pontife un homme possédant à fond les hautes questions politiques et sociales qui passionnent si vivement notre époque.

Pour compléter ce faible tableau ajoutons que Léon XIII est un saint. Sa vie d'anachorète s'écoule entre l'étude des affaires de l'Eglise universelle et l'étude des belles-lettres. Ce vieillard de 83 ans consacre plusieurs heures par jour à lire les Pères de l'Eglise. On assure qu'il aime le doux commerce des muses, et qu'il compose des vers latins dignes de Virgile et d'Horace.

Voici un petit fait qui prouve l'exquise amabilité et le talent poétique du Saint-Père.

Un photographe de Rome lui ayant exprimé respectueusement le désir de voir au bas de la photographie populaire qu'il venait de faire de son auguste personne quelques mots signés du vénérable Souverain Pontife, Léon XIII prit aussitôt la plume et écrivit :

Effigiem subjectam oculis quis dicere falsam
Audeat? huic similem vix jam pinxisset Appelles!

C'est tout simplement ravissant d'esprit et de bonhomie.

Sa Sainteté, à ce que j'ai entendu dire, est si bienveillante et si bonne, que ce sont les souhaits des petits et des obscurs qui vont tout droit à son cœur paternel. C'est pourquoi, médiocre chroniqueur cadurcien, je prends la liberté grande d'envoyer au chef vénéré de la Catholicité, d'abord l'humble tribut de mon dévouement filial, et ensuite, à titre de cadeau, de Jubilé un tout petit distique qui n'a de bon que les sentiments et les vœux exprimés.

Augeat omnipotens annos viresque Creator
O Leo, Sancte Pater, totius orbis amor!

Tout le monde sait que Léon XIII aime beaucoup la France.

Il disait, il y a peu de temps à l'Evêque de Fréjus et de Toulon : « J'aime la France parce qu'elle est la grande protectrice, la sauvegarde des œuvres de bienfaisance, la grande civilisatrice, la gardienne de la foi. »

« Dites à vos fidèles que je ne fais pas de politique, que je ne demande qu'une seule chose aux hommes sans foi : la tolérance. »

« Oui, je le répète, j'aime la France et je l'aime beaucoup. Ah! si vous saviez combien j'ai eu à lutter pour conserver à votre grande République française la prépondérance qu'elle possède à si juste titre à l'étranger. »

Tout Français, homme de cœur, se réjouira de ce langage, en sera justement fier et poussera du fond de son cœur ce cri que l'univers catholique envoie au Vatican :

Longs jours à sa Sainteté Léon XIII!

Ad multos annos!

Il paraît que des principaux points de Rome on voit brûler une petite lampe dans l'antichambre du Pape.

Cette lumière apprend aux habitants que le Saint-Père est en bonne santé.

Aussitôt le Pontife mort, on éteint la lampe.

Puisse cette flamme brûler encore longtemps!

HENRI CAMINADE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE

FOIRE DE SÉVILLE

1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1^{er} avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Nouilles aux Œufs et Macaroni ***
RIVOIRE & CARRET
Réclames dans toutes les Epicerias

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

BULLETIN FINANCIER

du 1^{er} mars 1893

Marché peu animé sur nos valeurs malgré la liquidation. On cote du déport sur nos rentes, ce qui tend à prouver qu'on veut rester vendeur. Il est bien difficile en ce moment de se faire une opinion.

Les places étrangères sont calmes. Vienne est plus faible, on réalise.

Le 3 0/0 ouvre à 98.35, s'avance à 98.50 et revient en clôture à 98.37 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit ont toujours une bonne allure, mais n'offrent pas de changements de cours appréciables. Le Foncier est à 1001.25. La Banque de Paris cote 643.75 après 650. Le Crédit Lyonnais est à 778.75.

Au comptant, les obligations des Immeubles de France sont l'objet de négociations suivies.

Les fonds étrangers sont assez animés. L'Italien est à 93, c'est un beau cours qui n'offre plus grande marge à la hausse.

L'Extérieure est à 63 7/8. Le Hongrois est plus faible à 97.13/36. Vif mouvement de reprise sur les valeurs ottomanes.

En Banque la part de Soufres Romains est à 200. Le mouvement de réaction n'a pas été de longue durée.

Nous avons attiré l'attention sur les obligations de la Cie Nationale du chemin de fer de l'Equateur. C'est un titre qui, en outre d'un beau revenu, jouit d'une garantie gouvernementale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Saltes-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général

d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Saltes-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour

à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Saltes-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Saltes-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Number of persons (2, 3, 4, 5, 6) and Percentage discount (20%, 25%, 30%, 35%, 40%)

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

On ne saurait trop répéter ce précepte banal « qu'il ne faut pas se fier aux apparences. » Un ami à qui j'avais conseillé des Capsules Guyot pour un rhume déjà ancien me disait avec amertume que ça n'allait pas mieux. Etonné, je me fais montrer le flacon. C'était une imitation vulgaire. Je lui fis observer que les véritables Capsules Guyot, si efficaces contre les rhumes et les bronchites, se vendent en flacon portant sur l'étiquette l'adresse, 19, rue Jacob, Paris, et la signature Guyot, imprimée en noir sur chaque capsule blanche. Dans les cas anciens et rebelles il est souvent utile d'associer aux capsules le Goudron Guyot (liqueur), de même origine.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1er et le 3e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES

FÉLIX CARRIÈRE

GREFFES

PORTE-GREFFES — PRODUCTEURS DIRECTS

Authenticité et pureté absolues garanties

CARRIÈRE, à Royan (Charente-Inférieure)



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr. S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

SÈVE PECTORALE

Le Sirop de Sève de pin maritime de Lagasse, populaire depuis 30 ans, est le seul préparé avec la véritable Sève de Pin, obtenue par injection des bois; il guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrôlements. Dépôt : Toutes Pharmacies.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOD.

VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1892 — PRINTEMPS 1893

PLANTS DE 1er CHOIX EXTRA

Table with 4 columns: Type of plant (Boutures, Racinés), Quantity (le cent mil.), Price (le cent mil.), and Name of variety (e.g., Aspiran teinturier Bouschet, Carignan Bouschet, etc.)

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilogram. NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Notre ouvrage Expériences pratiques sur la culture des vignes américaines est divisé en cinq parties : 1re partie : Description des plants, division des terrains d'adaptation. — 2e partie : Les meilleures modes de multiplication de la vigne. — 3e partie : Etablissement du vignoble et culture de la vigne. — 4e partie : Les meilleurs engrais à employer. — 5e partie : Les maladies de la vigne et les principaux moyens de les combattre.

Rendus franco en gare de Cahors